



acte de saisi d huissier de justice

Par **BORGET**, le **28/03/2012** à **17:45**

Bonjour

Je vient d etre saisi sur mon compte par un huissier suite a une condanation j ai recu une lettre d assignation d huissier a laquel j ai repondu en lui faisant une proposition de remboursement

ma question

I huissier ne ma pas prevenu du refus de ma proposition et a saisi sur mon compte et ma informer deux jour apres je voudrai savoir si il peut faire comme ca ou si il a un delais pour me prevenir ?

merci de votre reponse cordialemment

Par **Debilos**, le **28/03/2012** à **18:14**

Rien ne l'oblige à accepter votre proposition de remboursement. Il peut procéder à une saisie-attribution de votre compte bancaire dès lors qu'il dispose d'un titre exécutoire. Il n'a pas à vous prévenir.

Plus d'infos ici : http://assistant-juridique.fr/saisie_attribution_compte_bancaire.jsp

Par **youris**, le **28/03/2012** à **20:28**

bjr,

au contraire le principe de la saisie-attribution c'est l'effet de surprise pour éviter que le débiteur ne vide ses comptes avant la saisie.

cdt